

Animateur.trice d'activités de la vie quotidienne

CPJEPS : Certificat Professionnel
de la Jeunesse, de l'Education
Populaire et du Sport

Formation diplômante de **Niveau 3**



ARFA

ASSOCIATION RÉGIONALE
POUR LA FORMATION
DES ANIMATEURS



PRÉSENTATION

L'animateur.trice d'activités de la vie quotidienne exerce en autonomie son activité professionnelle, exerce en autonomie son activité d'encadrement, en utilisant le support technique ou le champ d'intervention défini par la mention « **Activités de la Vie Quotidienne** » dans la limite des cadres réglementaires.

D'une durée comprise **8 et 12 mois**, selon le statut du candidat, la formation se déroule en alternant les périodes en centre de formation et en structure d'alternance.

En combinant différentes méthodes de formation (apports théoriques, exercices d'application, travaux en groupe, conseils individualisés...) et mises en situation professionnelle, l'alternance permet de se former à un métier et de s'intégrer plus facilement à la vie et à la culture d'une structure.

EXIGENCES

Pour entrer en formation, le/la candidat.e doit :

- Être âgé de 16 ans minimum
- Être titulaire de l'une des attestations de secourisme : PSC1
- Pas de niveau scolaire exigé mais une maîtrise de l'expression écrite
- Avoir une pratique personnelle d'activité sportive culturelle et de loisirs
- Être en situation professionnelle dans le secteur de l'animation au moment du début de la formation (stage en entreprise)

PUBLIC VISÉ

- Le coût de la formation est pris en charge totalement pour :
 - Les apprenti.e.s : personnes âgées de 16-29 ans révolus. (dérogations possibles pour un travailleur handicapé ou un sportif de haut niveau)

OBJECTIFS

La formation CPJEPS spécialité Animateur.trice d'activités de la vie quotidienne prépare à l'obtention d'un diplôme niveau 3 (équivalent CAP/BEP).

L'animateur.trice de la vie quotidienne :

- Exerce des fonctions d'animation sur la responsabilité d'un cadre titulaire d'une qualification de niveau supérieur (BPJEPS, DEJEPS ou DESJEPS)
- Participe au projet et à la vie de la structure employeuse
- Anime des temps de vie quotidienne de groupe, notamment sur des temps périscolaires
- Conçoit et anime des activités éducatives, en assurant la sécurité du groupe dont il a la charge

STRUCTURES

Types de structures dans lesquelles l'animateur culturel peut travailler :

- Accueils de loisirs
- Centres de vacances
- Centres sociaux

DÉBOUCHÉS

Métiers envisageables :

- Animateur.trice en accueil de loisirs périscolaire.
- Animateur.trice enfance-jeunesse.
- Animateur.trice socio.culturel.le

Poursuites d'études envisageables :

- BPJEPS Animateur Mentions Loisirs Tous Publics, Animation Sociale ou Animation Culturelle
- BPJEPS Educateur Sportif Mention Activités Physiques pour Tous

CONTACT

29, rue David d'Angers - 75019 Paris
Tél : 01 42 45 92 30
contact@arfa-idf.asso.fr
www.arfa-idf.asso.fr

Nos organismes de formation :

 **com'tech**
CENTRE DE FORMATION

